

Le Directeur Général

Nanterre, le 5 juillet 2022

**Conseil Départemental de la Mayenne**  
**Monsieur le Président**  
**Olivier RICHEFOU**  
**39 rue Mazagran**  
**CS 21429**  
**53014 LAVAL cedex**

N/Ref.: D\_DG\_22-41

**Objet** : Dispositif d'abonnement autoroutier A81 "Trans-Laval"

Monsieur le Président,

Afin de répondre aux difficultés de circulation rencontrées dans le centre de l'agglomération de Laval, vous avez souhaité que soit mis en place un dispositif expérimental permettant l'usage à un tarif préférentiel de l'autoroute A81 au nord de l'Agglomération.

Aussi, la convention signée entre le département et Cofiroute en juillet 2018 a prévu la prise en charge totale par le département du péage pour les usagers utilisant l'autoroute entre l'échangeur n°3 (Mayenne- Laval Est) et l'échangeur n°4 (Fougères- Laval Ouest) de l'autoroute A81.

Ce dispositif, initialement prévu pour deux ans, a été prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022, compte tenu en particulier du contexte créé par la pandémie de Covid-19 qui n'a pas permis à l'expérimentation de prendre sa pleine mesure.

Je souhaite vous présenter les principaux enseignements de cette expérimentation, que nous avons déjà pu partager avec vos équipes lors des réunions d'étapes, préalables aux renouvellements de la convention.

A fin mai 2022, le dispositif a été souscrit par 539 abonnés particuliers et par 28 abonnés professionnels. L'essentiel de ces abonnements a été souscrit dès la mise en place de la formule entre septembre et décembre 2018. Nous constatons désormais, en dépit de la publicité faite dans nos espaces commerciaux, un taux de souscription de l'ordre de 1 à 2 badges par mois.

En pratique, il ressort des derniers taux d'utilisation des badges, hors impact de la crise sanitaire, qu'environ 350 abonnés "actifs" utilisent régulièrement le badge (au moins une fois par semaine).

**COFIROUTE**

1973, boulevard de la Défense - 92000 Nanterre  
Tél : +33 1 57 98 61 00 - [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)

Société anonyme au capital de 158 282 124 euros.  
RCS Nanterre 552 115 891 - APE 5221Z - Id. TVA FR 32 552 115 891

En dépit de cet effort significatif de prise en charge du péage par votre collectivité et de l'intérêt certain que ce dispositif présente pour les usagers concernés, il convient toutefois de noter que les volumes de trafic concernés de l'ordre de 210 véhicules/jour, ne peuvent avoir, à eux seuls, d'effet significatif sur les conditions de circulation du centre de l'agglomération concentrant un trafic se rapprochant de 30 000 véhicules/jour par exemple sur le pont de Pritz.

Le dispositif devait prendre fin au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il nous semblerait plus judicieux que l'arrêt de cette expérimentation soit fixé au 31 décembre 2022, afin de permettre de définir au mieux entre nous les modalités de fin du dispositif et ainsi que celles de la communication auprès des usagers bénéficiant de celui-ci.

Mes services sont à la disposition de vos équipes pour préparer, le cas échéant, un tel avenant et ses modalités.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

  
Marc BOURON